

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2023

DCM N° 23-03-30-7

Objet : Dénomination d'espace public.

Rapporteur: M. REISS,

Monsieur Jacky PICARD, né le 10 novembre 1941 à ISSOUDUN et décédé le 22 septembre 2021 à VANTOUX, s'est particulièrement impliqué dans la vie associative et sportive du quartier de BELLECROIX dès son arrivée à METZ en 1964.

D'abord joueur au sein du club de football, il s'y est vite investi, occupant tous les postes en qualité de dirigeant et bénévole. Retraité en 1998, il a fréquenté le club quasi quotidiennement assurant les missions d'entretien, secrétariat, trésorerie et diverses autres tâches.

Par le partage de sa passion pour le football avec les jeunes générations pendant plus de cinquante ans, il a transmis les valeurs de respect, tolérance et convivialité, favorisant ainsi la mixité et le lien social.

Ainsi, afin d'honorer sa mémoire, il est proposé de dénommer le complexe sportif de Bellecroix : Complexe sportif Jacky-PICARD.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération en date du 25 janvier 1952 relative à la l'hodographie urbaine,

VU la délibération en date du 9 octobre 2003 relative à la l'hodographie urbaine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ABROGER** le délai d'attente postmortem en matière d'hodographie urbaine.
- **DE DENOMMER** le complexe sportif de Bellecroix situé entre la rue du Corps

expéditionnaire français en Italie et l'avenue de Lyon : Complexe sportif Jacky-PICARD.

Service à l'origine de la DCM : Archives
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230330-124202-DE-1-1
N° de l'acte : 124202

Délibération rendue exécutoire le 3 avril 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

Complexe sportif à dénommer

